

**Procès-verbal  
Du conseil de pôle de Guadeloupe  
Du 01 avril 2019**

Faute de quorum, le conseil polaire de Guadeloupe du 29 mars 2019 n'a pu se tenir. Il est donc reporté au lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 dans la salle de réunion de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques, située sur le Campus de Fouillole, sous la présidence l'Administrateur provisoire du pôle, Professeur Vincent VALMORIN.

**Collège des Enseignants-chercheurs**

**Professeurs des Universités**

- Monsieur Michel GEOFFROY
- Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN

**Maitres de Conférences**

- Madame Laura CASSIN
- Monsieur Claude HERTOIGH
- Monsieur Jimmy NAGAU

**Collège du personnel BIATSS**

- Monsieur Frédéric GERARDIN

**Collège des étudiants**

- Monsieur James LARROUY

**Collège des personnalités extérieures**

- Madame Josiane GATIBELZA représentante de la Ville de Pointe-à-Pitre

**Etaient représentés :**

- Monsieur Bruno HARAL a donné procuration à Monsieur Jimmy NAGAU,
- Monsieur Henri NAGAPIN est représenté par Madame Laura CASSIN,

***Excusé :***

Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire

Il est 14h45, l'Administrateur provisoire du pôle Guadeloupe ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence. Puis il propose une modification chronologique des points inscrits à l'ordre du jour :

**A. Affaires institutionnelles**

- Approbation des procès-verbaux

**B. Approbations des conventions**

- Conventions culturelles
- Conventions de prestations de service
- Conventions de Formations Continue
- Autres conventions

**C. Campagne d'emplois- rentrée 2019**

- ATER – rentrée 2019

- Recrutement de contractuels (lecteurs, enseignants associés/invités, professeurs contractuels)
- PRAG – (2<sup>ème</sup> campagne 2019)

#### D. Informations générales

- Motion de l'UFR SEN
- Motion de l'UFR STAPS
- Point sur l'appel d'offre de maintenance des climatiseurs du pôle Guadeloupe.

#### E. Affaires pédagogiques et de vie universitaire

#### F. Affaires commission de recherche

#### G. Ponton du campus de Fouillole

#### H. Questions diverses

### Propos liminaires

L'ordre du jour est très chargé, en raison des contraintes (la remontée des données de la campagne d'emploi, en fin de journée, pour le CAC prévu, ce 02 avril 2019), l'**Administrateur provisoire** débute les travaux du conseil.

Il aurait cependant souhaité parler des problèmes rencontrés sur le pôle Guadeloupe, depuis sa prise de fonction.

**Monsieur Gérardin**, informe le conseil, des taux enregistrés sur la plateforme Parcousup, chargée de recueillir et de gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants, dans l'enseignement supérieur.

La fin des saisies de la période principale est prévue, ce jeudi 04 avril 2019 ; il constate que les saisies, pour le pôle Guadeloupe, ont doublé par rapport à la même période de l'an dernier.

### A. Affaires institutionnelles

#### 1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2018

L'**Administrateur provisoire** invite les membres du conseil polaire à émettre leurs remarques et observations sur ce projet de procès-verbal :

Ce projet de procès-verbal n'appelant pas de corrections, l'**Administrateur provisoire** le soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le procès-verbal du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstention</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>9</i>

En marge du procès-verbal, **Monsieur Hertogh** s'informe de la réunion qui devrait se tenir sur la politique d'emploi du pôle Guadeloupe au cours de ce trimestre.

L'**Administrateur provisoire** répond que le Président a organisé une séance de travail sur le taux de couverture des formations de l'Université. Une autre est prévue le 20 mai prochain, pour finaliser les données comparatives de la couverture pédagogique de chaque pôle, avec sûrement la possibilité de prise de décision.

Enfin, **madame Cyrille** a tenu à préciser la difficulté de la rédaction de ce procès-verbal, nécessitant la réécoute de la bande d'enregistrement.

#### 2. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2019

L'**Administrateur provisoire** invite les membres du conseil polaire à émettre leurs remarques et observations sur ce projet de procès-verbal :

Page 05 : « Monsieur Gérardin confirme ses propos et signale que cette commission parlementaire est composée de 92 parlementaires.

Remplacé par :

« Monsieur Gérardin confirme ses propos et signale que cette commission parlementaire est composée de 98 parlementaires ».

Page 7 : « Madame Cassin confirme que le Président a refusé la médiation proposée par le maire de Pointe-à-Pitre, car il ne souhaite que le respect de la loi.....

Le Président de région Ary Chalus reconnaît qu'ils sont inflexibles en face. Le mécontentement de la Guadeloupe doit être manifesté pour que cette évaluation se fasse par des parlementaires neutres et ait une issue objective.

Remplacé par :

Madame Cassin confirme que le Président a refusé la médiation proposée par le maire de Pointe-à-Pitre, car il ne souhaite que le respect de la loi.....

Le Cabinet du Président de région Ary Chalus reconnaît qu'ils sont inflexibles en face. Le mécontentement de la Guadeloupe doit être manifesté pour que cette évaluation se fasse par des parlementaires neutres et ait une issue objective ».

« Madame Cassin précise que le Président de Région Guadeloupe a déjà fait part de sa décision de ne pas recevoir la mission parlementaire. Il trouve cela profondément inéquitable et serait solidaire de la communauté universitaire de Guadeloupe ».

Remplacé par :

« Madame Cassin précise que le cabinet du Président de Région Guadeloupe a déjà fait part de sa décision de ne pas recevoir la mission parlementaire. Il trouve cela profondément inéquitable et serait solidaire de la communauté universitaire de Guadeloupe. »

Page 8 : « Monsieur Hertogh reprend « si le pôle Guadeloupe n'était pas auditionné, la commission ne pourrait pas faire de conclusion », en est-on sûr ? Il relève que cette commission peut faire des propositions à l'Assemblée Nationale, donc visiblement les choses sont déjà bien avancées ».

Remplacé par :

« Monsieur Hertogh reprend « si le pôle Guadeloupe n'était pas auditionné, la commission ne pourrait pas faire de conclusion », en est-on sûr ? ».

L'Administrateur provisoire précise aux membres du conseil, que le Président de l'UA et lui-même seront reçus au ministère de l'ENS, le 19 avril prochain, à Paris.

Il souligne aussi la désinformation de la presse, disant que le pôle Guadeloupe ne voulait pas recevoir la députée de Martinique. Pour lui, ce sont des propos très graves, alors que ce n'était pas du tout le contenu.

Ce projet de procès-verbal n'appelant plus de corrections, l'Administrateur provisoire le soumet alors au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

Le procès-verbal du 19 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	9

## B. Approbations des conventions

### I. Conventions culturelles

En préambule l'Administrateur provisoire dit avoir rencontré le chargé de mission de la Vie des campus. Il souhaiterait le développement de ce service ainsi qu'un vrai projet culturel polaire.

Madame Gatibelza s'informe sur le remplacement de Monsieur Cesaire au service culturel.

Madame Cyrille répond que la nouvelle charge de mission polaire est intitulée « Vie des campus ». Elle est portée par deux chargés de missions qui sont Messieurs Blacodon et Joseph.

**Madame Cassin** poursuit que Monsieur Césaire était un VP délégué, et non un chargé de mission.

**L'Administrateur provisoire** rajoute que le périmètre des deux chargés de mission est bien déterminé : l'un intervient sur le campus de Fouillole, l'autre sur celui du Camp Jacob.

Puis, **Madame Cyrille** présente les projets de conventions culturelles au conseil polaire à savoir :

PARTENARIAT	OBJET
UA / L'Artchipel	Présentation du spectacle "Les Irrévérencieux" au campus du Camp Jacob le 19/02/2019
UA / Compagnie Oxymore	Présentation du spectacle "Les Dactylos" au campus de Fouillole le 21/02/2019
UA / DAC	Subvention versée à l'UA pour la "Mission Vie des Campus" - A.U.* 2018/2019
UA / M. Philippe BLAZE	Convention rectificative Atelier Guitare pour la "Mission Vie des Campus" - 2018

**Monsieur Larrouy** rapporte que les étudiants du campus de Fouillole apprécient cette nouvelle collaboration avec ces deux chargés de mission. Cependant, il souhaiterait que l'UA mette en place un dispositif pour valoriser aussi l'engagement des étudiants dans leur parcours de formation.

**Madame Cyrille** confirme que sur le plan administratif, financier et de sécurité, les choses se passent beaucoup mieux. Elle poursuit par la lecture du compte-rendu de la commission culturelle qui a validé ces conventions. Enfin, elle suggère de relayer cette demande des étudiants à la Vice-Présidente de la CFVU.

Après ces échanges, ces projets de conventions n'appelant plus d'observations, **l'Administrateur provisoire** les soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les conventions culturelles sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>9</i>

## 2. Conventions de prestations de service

**Madame Cyrille** présente aux conseillers, ces projets de conventions, qui ont tous été validés par le conseil de gestion de la Formation Continue.

PARTENARIAT	OBJET
UA / INCA - GOODY	Intervention d'un artiste plasticien pour les "JACES" * du 04/04/2019
UA / M. Jean Max GATIBELZA	Intervention d'un artiste plasticien pour les "JACES" * du 04/04/2019
UA / PRESTAT 97I	Sonorisation pour la "Cérémonie de Rentrée solennelle des Formations d'Ingénieur " du 06/12/2018
UA / HARMONY ORCHESTRA	Prestation de chant pour le "Chanté Nwel" des étudiants du PUR le 04/12/2018

UA / LES DAUPHINS DE LA MER	Utilisation d'installations et de matériel en mer pour cours aquatiques de l'UTL - A.U.** 2018/2019
UA / CENTRE DE SOPHROLOGIE	Mise à disposition de locaux pour cours de sophrologie de l'UTL - A.U.** 2018/2019
UA / CENTRE MUSIQUE AMADEUS	Mise à disposition de locaux pour cours musicaux de l'UTL - A.U.** 2018/2019

**Monsieur Gérardin** s'informe des recettes encaissées par ces conventions de prestation.

**Madame Cyrille** répond que les trois dernières conventions sont établies dans le cadre de l'Université du Temps Libre. Les Utéliens paient les droits universitaires ainsi que des frais d'inscription dans chaque atelier. Par conséquent, les ateliers ne sont ouverts que si leur budget est excédentaire et illustre comme suit :

CONVENTION	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
UA/Les Dauphins de la Mer	3 960 €	1 914€	2 046 €
UA/Centre de sophrologie	2 340€	400€	1 940 €
UA/Centre de musique Amadeus	4 320€	1 800€	2 520€

Dans la convention UA/Gatibelza, par **Madame Gatibelza** constate qu'une erreur s'est glissée dans le coût de cette prestation, écrite en chiffres et lettres.

Ces projets de convention de prestations de service n'appelant plus de modifications, l'**Administrateur provisoire** les soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les conventions de prestations de service sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstention</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>9</i>

### 3. Conventions de formations continue

**Madame Cyrille** porte à la connaissance des conseillers des avis du conseil de gestion sur ces conventions de formation.

- ✓ Avenant à la convention de Rennes/UA signée en Avril 2018 : demande de modification de l'article 8 portant sur les modalités financières : un avis défavorable est donné, car les clauses financières d'une convention ne peuvent pas être modifiées 10 mois après sa signature.
- ✓ Convention Réunion/UA pour la mise en place de la LPFBA : un avis favorable est donné.
- ✓ Conventions FORE/UA : il s'agit de 4 conventions de partenariat pour la mise en œuvre de 4 masters de l'UBO par FORE : un avis défavorable est donné avec la demande de résiliation de ces conventions au motif que cela ne fait partie des prérogatives de l'UA. De plus L'UBO bénéficie d'une publicité gratuite, et l'UA serait responsable en cas de dysfonctionnements
- ✓ Conventions UBO/UA relatives au partenariat de 5 formations – Trois points sont modifiés sur l'annexe financière portant sur la modification des droits universitaires, du volume horaire pour l'encadrement pédagogique et de la mise en place d'un coût unique de 600€ par étudiant et par formation.

L'**Administrateur provisoire** précise que la formation continue se restructure ; des ingénieurs en formation sont recrutés et viendront en appui aux enseignants, afin d'adapter les formations.

Aujourd'hui, il y avait une certaine opacité dans ce service, car on ne savait trop ce qui se passait.

**Monsieur James** dit ne pas trop bien comprendre ce partenariat avec l'Université de la Réunion concernant cette licence professionnelle Assurance, Banque et Finance.

**Madame Cassin** suggère de bien vérifier la faisabilité de la LPABF, option, chargé de clientèle, sur l'année universitaire 2019-2020.

**Monsieur Larrouy** souligne que cette Licence professionnelle est très prisée des étudiants. Il rappelle que cette formation existe dans l'offre de formation de l'UA. Avec cette convention, les étudiants sont inscrits à l'Université de la Réunion.

L'**Administrateur provisoire** indique qu'ils sont inscrits en Formation Continue.

**Madame Cyrille** confirme que le Conseil polaire avait validé le précédent conventionnement mais aussi demandé que la licence dispensée en initial soit adaptée à la Formation Continue. Rien n'a été fait, alors qu'une nouvelle promotion avait démarré en novembre 2018.

**Monsieur Montauban**, Doyen de l'UFR SJE confirme que cette formation n'est pas encore ouverte.

**Madame Gatibelza** complète par « ce sont des étudiants déjà salariés, qui viennent chercher des qualifications supplémentaires, à l'Université ».

**Monsieur Gérardin** rajoute ce sont des promotions mixtes, avec la mise en place de réseaux entre les anciens et les nouveaux, cela facilite l'insertion.

Ces projets de convention n'appelant plus d'observations, l'**Administrateur provisoire** les soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

PARTENARIAT	OBJET
UA / UBO	Partenariat pour la mise en place de 4 formations MI et M2 - A.U.* 2018/2019
UA / UNIVERSITE DE LA REUNION	Partenariat pour la Licence Professionnelle Assurance, Banque et Finance - A.U.* 2018 à 2020

<i>Ces deux conventions de Formation Continue de service sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
	<i>Abstention</i>	0
	<i>Contre</i>	0
	<i>Pour</i>	9

PARTENARIAT	OBJET
UA / FORE ALTERNANCE	Partenariat pour le Master 2 Gestion des Ressources Humaines - A.U.* 2019/2020
UA / FORE ALTERNANCE	Partenariat pour le Master 2 Marketing Vente - A.U.* 2018/2019
UA / FORE ALTERNANCE	Partenariat pour le Master 2 Comptabilité Contrôle Audit - A.U.* 2018/2019
UA / FORE ALTERNANCE	Partenariat pour le Master I Droit Economie Gestion Mention Science de Management - A.U.* 2018/2019
UA / UNIVERSITE RENNES I	Modification de la Clause n°8 de la convention 2018 - A.U.* 2017/2018

Ces projets de procès-verbal n'appelant plus de remarque, l'**Administrateur provisoire** les soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le conseil polaire de Guadeloupe a donné un avis défavorable et recommande de suivre les préconisations du conseil de gestion, à l'unanimité des votants sur ces autres conventions de formations continues.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstention</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>9</i>

#### 4. Autres conventions

**Madame Cyrille** les présente par ordre de difficulté aux conseillers, puis les échanges débutent.

S'agissant de la convention UA /SIMPLY CROSSFIT, **madame Gatibelza** demande si le cross-fit est une discipline enseignée à l'UA ?

**Monsieur Hertogh** répond que le cross-fit est un enseignement de découverte, avec un enchaînement assez compétitif et violent accompagné de musculation dynamique.

A son tour, il veut plus de précisions sur la convention UA/AGCSF et découvre que l'ESPE est aussi englobé.

**Madame Cyrille** répond par l'affirmative.

**Monsieur Larrouy** s'enquiert sur la procédure de réservation de ces installations sportives à destination des associations étudiantes ?

**Monsieur Hertogh** souligne que le taux d'occupation est déjà très important. Il faudrait maintenant négocier. Cela devient très difficile.

**Monsieur Larrouy** demande si l'évaluation des enseignements est possible par les étudiants, à la fin de l'année.

**Monsieur Gérardin** confirme que cela est obligatoire dans les formations continues et professionnelles.

**Monsieur Nagau** rajoute qu'actuellement, il n'y a pas d'évaluation en MIAGE

Il poursuit par le projet de déplacement des étudiants MIAGE prévu en juin 2019, pour participer à l'assemblée générale des MIAGE organisée à Paris.

**Monsieur Montauban** rappelle que cela est normal dans un cursus normal.

Pour de la convention FOOT'Y BON, **Monsieur Hertogh** recommande l'installation d'une prise électrique, pour éviter l'utilisation d'un groupe électrogène, trop bruyant.

**Monsieur Montauban** confirme l'engagement et l'investissement de ce partenaire. Tout doit être mis en place pour sa réussite.

Enfin, des deux projets de convention concernent l'acquisition et l'installation d'ampoules dispositif CEE dans le cadre des opérations d'économies d'énergies, sur les trois sites du pôle Guadeloupe.

Le débat entre les conseillers se poursuit :

**Madame Gatibelza** pencherait davantage pour retenir et aider les entreprises locales posées sur ces dispositifs de primes.

**Madame Cassin** conseille de bien vérifier si les deux entreprises sont habilitées, et de s'assurer des intérêts du pôle.

**Monsieur Hertogh** demande si les installations et les poses des ampoules sont gratuites, et dans quelles conditions ?

**Madame Cyrille** répond que c'est le principe même du dispositif, et que les remplacements des ampoules se feront en concertation avec les usagers et les collègues, en plusieurs phases.

Monsieur Gérardin suggère de vérifier les habilitations auprès de la DEAL.

L'Administrateur provisoire propose d'effectuer un classement dans l'attente de la vérification de l'habilitation des deux entreprises.

Madame Gatibelza adhère à la méthode ci-dessus.

PARTENARIAT	OBJET
UA / FOUT'Y BON	Occupation du domaine public par un food-truck du 01/01/19 au 31/12/19
UA / CFAPAG	Partenariat pour création pour mise en place de la Licence et du Master MIAGE au CFA - A.U.* 2018/2019
UA / AGCNAM	Occupation des locaux du campus de Fouillole - salles de cours EE, EF, EG et EH - A.U.* 2018/2019
UA / SIMPLY CROSSFIT	Mise à disposition de locaux, de matériel et d'un moniteur pour l'UFR STAPS - A.U.* 2018/2019
UA / AGCSF	Mise à disposition de locaux et terrains sportifs pour l'ESPE, le SUAPS et l'UFR STAPS - 2019
I/UA / ENEO PRO	Acquisition et installation d'ampoules dispositif CEE - cadre "Opérations d'économies d'énergie"
2/UA / GEO FRANCE FINANCE	Acquisition et installation d'ampoules dispositif CEE - cadre "Opérations d'économies d'énergie"

Ces projets de conventions n'appelant plus d'observations, l'Administrateur provisoire les soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le conseil polaire de Guadeloupe a donné un avis favorable à l'unanimité des votants sur ces conventions.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstention</i>	<i>1</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>8</i>

### C. Campagne d'emplois- rentrée 2019

#### I ATER – rentrée 2019

La campagne de recrutement des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) en vue d'exercer au titre de l'année universitaire 2019-2020 sera ouverte du 8 au 29 avril prochains. Les fiches des demandes de publication accompagnées des pièces justificatives sont à transmettre au service RH avant le 2 avril 2019.

Le tableau synoptique des 20 demandes de publications d'emplois d'ATER soit sur les crédits d'ATER, soit sur les emplois d'enseignants-chercheurs vacants au titre de l'année universitaire 2019-2020 est analysé.

Sur le plan administratif, toutes les fiches d'emplois sont renseignées, les dossiers complets ont été présentés aux conseils d'UFR.

Aucune observation n'est relevée, l'Administrateur provisoire demande aux conseillers de se prononcer sur les demandes de publication d'emplois d'ATER des composantes comme suit :



Composantes	Recrutement d'ATER
UFR STAPS	1
UFR SJE	5
SFR SEN	10
DPLSH	4

L'Administrateur provisoire les soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les 20 demandes de publications d'emplois d'ATER soit sur crédits d'ATER, soit sur emplois d'enseignants-chercheurs vacants au titre de l'année universitaire 2019-2020 sont approuvées à la majorité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstention</i>	<i>1</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>9</i>

L'Administrateur provisoire fait remarquer que ces dossiers sont présentés au CAC du 02 avril 2019.

## 2 Recrutement de contractuels (lecteurs, enseignants associés/invités, professeurs contractuels).

Le tableau récapitulatif recense les demandes de recrutement de contractuels formulées sur des emplois d'enseignants-chercheurs vacants au titre de l'année universitaire 2019-2020 exclusivement pour l'UFR SJE.

A l'issue de cette présentation, aucune observation n'est notée. L'Administrateur provisoire demande aux conseillers de se prononcer sur les demandes d'utilisation de ces supports vacants par l'UFR SJE, qui seront aussi présentées au CAC.

L'Administrateur provisoire les soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les demandes d'utilisation des supports des emplois d'enseignants-chercheurs vacants (MCF A, MCF contractuels, lecteur et professeurs invités) au titre de l'année universitaire 2019-2020, pour l'UFR SJE, sont approuvées par la majorité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstention</i>	<i>1</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>9</i>

## 3 PRAG-(2<sup>ème</sup> campagne 2019)

Le tableau récapitulatif recense les demandes de publications d'emplois de PRAG, essentiellement d'Anglais pour des emplois vacants au titre de l'année universitaire 2019-2020.

**Madame Cyrille** rappelle que le conseil polaire réunit en décembre 2018 avait validé la campagne d'emplois 2019-2020. Après vérification du PV, l'emploi PRAG 04I, avait été redéployé au DPLSH, suite à la décision du conseil polaire du 17 décembre dernier ;

Il en est de même pour l'emploi de l'ESPE, publié sous réserve de validation du conseil d'école ; ci-joint l'extrait de ce PV. Ces emplois sont bien publiés pour la première campagne et ne nécessitent pas de nouvelle décision du conseil polaire. S'agissant des deux demandes de l'UFR SEN, pour le recrutement de deux personnels enseignants du second degré au 1<sup>er</sup> septembre 2019, validées par le conseil d'UFR du 28 février 2019 : ces demandes sont déjà hors délai. Elles auraient dû être présentées au conseil polaire de décembre 2018, comme le point précédent, pour une publication à la seconde campagne.

**Monsieur Larrouy** se dit inquiet des enseignements d'anglais, à la rentrée, en particulier à l'UFR SEN. Il rappelle que dans la maquette des enseignements de biologie, il est noté que tous les étudiants sont censés passer les tests d'anglais TOEIC.

L'Administrateur provisoire dit avoir tenté de rattraper la situation, mais reconnaît que c'est la seule composante qui n'aurait pas anticipé sur sa campagne d'emploi. Donc c'est une erreur qui relève de l'UFR, alors on voit bien ici, que l'ESPE a anticipé.

Il poursuit qu'il faudrait trouver pour cette rentrée, un bon profil à recruter en qualité de professeur contractuel d'anglais. Car il y a un véritable besoin, un emploi de Mathématique doit être transformé en emploi d'anglais. Les emplois auraient dû être publiés sous réserve de réception des arrêtés de départ à la retraite.

**Monsieur Gérardin** dit s'abstenir car on peut convoquer un conseil polaire exceptionnel, mais on ne sait pas mettre en place un CTS extraordinaire, alors que sa consultation est obligatoire pour avis sur les dossiers du CP.

**Madame Cassin** souligne que l'Administrateur provisoire n'a pas voulu pénaliser l'UFR SEN, il a accepté de présenter, aujourd'hui, ce dossier.

Mais elle s'interroge sur la campagne d'emploi qui devra valider ces demandes de recrutement ?

**Monsieur Hertogh** demande de retenir uniquement la date de vacance de l'emploi.

**Monsieur Geoffroy** confirme qu'il ne peut pas avoir de recrutement au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Maintenant, cela dépendra du calendrier de l'établissement.

Les publications, pour la deuxième campagne de PRAG devaient se faire avant le mars 2019. Le CAC s'est déjà réuni.

**Madame Gatibelza** fait remarquer comme le pôle est déjà porté responsable sur la gestion de ce dossier. Elle proposerait de ne pas rajouter à cette impression, pour que les conséquences ne dépendent pas du pôle.

**Monsieur Geoffroy** rappelle qu'il y a deux campagnes nationales d'affectation d'enseignants titulaires du second degré dans l'enseignement supérieur, ces dates sont gérées par l'Académie.

**Monsieur Gérardin** se dit méfiant, ces informations auraient dû être communiquées au CTS, pour avis.

**Monsieur Montauban** serait pour que la procédure de ces deux demandes continue.

A l'issue de ces débats, l'Administrateur provisoire demande aux conseillers de se prononcer sur ces demandes.

Le conseil polaire décide de ne pas s'opposer aux demandes de l'UFR SEN.

Cependant, les dates de recrutement, pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019, sont retirées, car les dossiers sont déjà hors délai.

Les postes sont déjà publiés sur Galaxy, les dossiers de candidature sont aussi envoyés aux établissements. Les commissions Ad Hoc sont constituées. Les auditions des candidats ont débuté.

En conclusion, la campagne de recrutement de PRAG dans l'enseignement supérieur, en vue d'une affectation au 1<sup>er</sup> septembre 2019, est en cours.

L'Administrateur provisoire soumet ces demandes de l'UFR SEN au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le conseil de pôle ne s'oppose pas aux deux demandes de recrutement de PRAG à l'UFR SEN au titre de l'année universitaire 2019-2020 Il décide le retrait de recrutement du 1<sup>er</sup> septembre 2019.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>1</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>1</i>
	<i>Contre</i>	<i>2</i>
	<i>Pour</i>	<i>5</i>

#### D. Informations générales

**1/ Motion de l'UFR SEN:** en date du 09 novembre 2018, concernant le non vote du budget primitif 2019 par le conseil d'UFR motivé par l'insuffisance des dotations, ainsi qu'un courrier dénonçant le prélèvement à la source des dépenses de téléphonie : un courrier a été adressé à l'UFR, pour rappeler les orientations et décisions budgétaires arrêtées par le conseil polaire en ce sens. Un tableau a été joint présentant les calculs des coûts de maintenance établi par la DSIN sur la base du nombre de prises électriques et de postes de téléphone.

#### **2/Motions de l'UFR STAPS:**

L'une concerne la reprise et la remise en état du complexe sportif de Fouillole, pour permettre de pratiquer de façon correcte et de fournir des situations propices à la formation des formateurs et des futurs enseignants.

L'autre concerne la pertinence d'une construction à Fouillole, d'un bâtiment en dur pour l'UFR STAPS, ou sur la récupération et rénovation du bâtiment de la Faculté de Médecine, lorsque celle-ci déménagera pour le nouveau Campus Santé.

L'Administrateur provisoire prend bonne note de ces motions et propose d'en discuter ultérieurement, car tout cela nécessite l'élaboration d'un plan d'aménagement du Campus de Fouillole.

Cependant, le conseil polaire prend acte du désir de l'UFR STAPS et des remarques de l'UFR SEN.

S'agissant de l'aménagement du complexe sportif, il faudra trouver tous les moyens pour trouver les bonnes solutions, car il en va de l'avenir de nos étudiants de STAPS. Il rappelle que toutes les solutions sont envisageables, car il y a une volonté d'aménager tout le territoire

**3/Point sur l'appel d'offre de maintenance des climatiseurs du pôle Guadeloupe :** les prestataires retenus sont :

- lot 1 : GDM
- lot 2 : sans suite
- lot 3 : Infructueux
- lot 4 : GDM
- lot 5, 6, 7 et 8 attribués à Guiban
- lot 9 : sans suite en raison du déménagement du Service Universitaire de Formation Continue.
- Un nouvel appel d'offre sera bientôt lancé, pour les lots infructueux.

**E. Affaires pédagogiques et de vie universitaire : ce point est reporté.**

**F. Affaires commission de recherche :** *les documents de travail sont donnés, aux conseillers, pour avis : Après un certain flottement, la commission de recherche se réunit maintenant, une fois par mois, et a repris son fonctionnement normal.*

**G. Ponton du campus de fouillole :** *Une réflexion doit être menée pour que le campus de Fouillole dispose de deux accès, afin de faciliter la circulation des usagers. Les éléments qui ont motivé le premier refus restent encore très présents, il faut donc retravailler ce dossier.*

**H. Questions diverses**

En raison des contraintes déjà exprimées précédemment, l'Administrateur provisoire lève la séance à 17h00.

